

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 65  
Reçu en Préfecture le : 02/04/2021

Date de mise en ligne :

certifié exact,

**Séance du mardi 30 mars  
2021  
D-2021/104**

**Aujourd'hui 30 mars 2021, à 14h35,**

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

**Monsieur Pierre HURMIC - Maire**

Suspensions de séance de 15h17 à 15h26 et de 18h44 à 18h58

### **Etaient Présents :**

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Paul-Bernard DELAROCHE, Monsieur Antoine BOUDINET, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Véronique SEYRAL,

Monsieur Maxime GHESQUIERE présent jusqu'à 18h30

### **Excusés :**

Madame Céline PAPIN, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE,

***Avenant à l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la diversité au sein de la Mairie de Bordeaux. Adoption. Autorisation.***

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux promeut, depuis plusieurs années, une politique transversale en matière d'égalité professionnelle et de prévention des discriminations en tant qu'employeur, dans la gestion des ressources humaines, la communication interne, la formation, mais aussi en tant que responsable d'un service public, au travers de ses relations avec ses partenaires, fournisseurs, usagères et usagers.

La ville a ainsi obtenu les labels « Egalité professionnelle » et « Diversité » remis par les Ministères du Travail, de l'Egalité entre les femmes et les hommes, de l'Action et des comptes publics. Dans le cadre de cette démarche de labellisation et à la suite d'un travail d'échange et de concertation avec les partenaires sociaux, un accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la diversité a été signé, en décembre 2018, par le Maire et l'ensemble des organisations syndicales de la Ville. Ce plan d'actions concerté et négocié avec les organisations représentatives du personnel a été conclu pour une durée de 2 ans.

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 et le décret du 4 mai 2020 sont venus renforcer les obligations des collectivités de plus de 20 000 habitants en matière d'égalité femmes-hommes en rendant notamment obligatoire l'élaboration d'un plan d'action relatif à l'égalité professionnelle sur la base des inégalités constatées.

La ville doit renouveler son plan d'actions. Toutefois, la crise sanitaire ayant impacté l'activité de la collectivité et la réalisation de certaines actions, il est proposé la signature d'un avenant d'une durée d'un an afin de finaliser les dernières mesures et permettre d'élaborer le futur plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle et la diversité sur la base des études en cours :

- Cartographie des risques de discriminations et inégalités F/H dans les process RH réalisée par l'Inspection générale,
- Etude sur les disparités salariales femmes/hommes au sein de la collectivité initiée par la Direction des ressources humaines.

Des réunions de travail avec les organisations syndicales ont été mises en place et seront renouvelées afin de renforcer le dialogue social sur ces sujets transverses et de fédérer autour de valeurs partagées.

Cet accord a été soumis à l'avis du comité technique du 17 mars 2021.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Signer cet avenant relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la diversité au sein de la Mairie de Bordeaux.

## **ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 30 mars 2021

P/EXPEDITION CONFORME,

**Madame Delphine JAMET**



## Avenant à l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la diversité au sein de la Mairie de Bordeaux

Le présent avenant est conclu entre :

- le Maire de Bordeaux, représenté par son Adjointe chargée de l'administration générale, de l'évaluation des politiques publiques et de la stratégie de la donnée,

Et

- les organisations syndicales de la Mairie de Bordeaux

Il vient compléter et modifier l'accord relatif à l'égalité professionnelle et la diversité signé par les différentes parties en décembre 2018.

Au regard du contexte sanitaire et des différents événements survenus en 2020, il est proposé un avenant à l'accord relatif à l'égalité professionnelle et la diversité sur une période d'un an.

Cet avenant doit permettre de finaliser les mesures du plan égalité professionnelle de décembre 2018 qui auraient connu du retard du fait de la crise sanitaire et de s'appuyer sur les études en cours pour élaborer de manière conjointe, avec les partenaires sociaux, un nouveau plan d'actions en faveur de l'égalité professionnelle et la diversité.

Ainsi, les mesures suivantes sont ajoutées :

Axe 1 – Renforcer le dialogue social sur les questions d'égalité professionnelle

Action 1 : Mesurer pour progresser vers l'égalité

**Mesure 2 : Etablir sur la base de la cartographie des risques de discriminations et d'inégalités F/H un plan d'actions.**

Axe 2 – Parcours professionnels et rémunération

Action 9 : Mener une politique volontariste en matière d'égalité salariale

**Mesure 3 : Effectuer une étude sur les disparités salariales entre les femmes et les hommes au sein de la Ville de Bordeaux afin d'identifier de manière précise les écarts existants et les leviers d'actions.**

Axe 4 – Prévenir les violences sur le lieu de travail et dans la sphère privée

**Action 18 : Améliorer l'information et l'orientation des victimes réelles ou supposées de violences sexistes et sexuelles vers le dispositif Alerte Discrimination.**



Novembre 2020

Cette action est en lien avec l'action 4. Il est également préconisé de travailler sur la connaissance et reconnaissance de ce dispositif par les agent.e.s.

La durée de l'accord égalité professionnelle et diversité est ainsi modifiée par cet avenant et prolongée pour une période d'un an.

A Bordeaux, le

***Le représentant du Syndicat F.O.,  
Philippe Bretagne***

***Le représentant du Syndicat C.G.T.,  
Patrick Alvarez***

***Le représentant du Syndicat C.F.D.T.,  
Dominique Larhantec***

***L'adjointe au maire en charge de l'administration générale, de l'évaluation des politiques  
publiques et de la stratégie de la donnée,  
Delphine Jamet***